



Compte-rendu du CTR du 17 janvier 2019

« A situation exceptionnelle...mesures exceptionnelles.. »

Le DG s'est félicité du taux de participation de 76 % des agents aux dernières élections

Si l'ensemble des OS ont évoqué le contexte actuel de crise social autour de la baisse du pouvoir d'achat, chaque OS a axé ses liminaires sur les pures problématiques douanières en relation avec ce CTR Brexit.

- le déclenchement du plan gouvernemental accélère la mise en place des mesures prévues par la DGDDI. De nombreuses mesures sont déjà prises

Plus de 3000 douaniers vont être recruté au RU sachant que leur charge de travail va augmenter de 600 %

nous nous interrogeons sur le calcul de cette augmentation de charge de travail, sachant que côté français, la charge de travail n'augmenterait que de 10 % et correspondrait au recrutement de 700 agents supplémentaires.

76 % de participation signifie confiance et le dialogue social demande beaucoup d'investissement (instance formelle ou informelle), les agents de la DG restent disponible, le modèle s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernemental, et le débat national actuel. Le DG invitent les agents à participer en tant que douanier et citoyen (aller témoigner dans les mairies)

Si augmenter l'indemnité de risque est une façon d'augmenter le point d'indice et qu'il faille respecter le cadre budgétaire voté avec la loi de finances (c'est une mesure de cadre général) une augmentation de l'indemnité de risque (un point d'indice 4,69) coûterait 1 million d'euros par an.

Les arbitrages budgétaires ont conduit la priorité au PCCR

Quelles marges peuvent être dégagées?

« nous allons regarder ce que nous allons pouvoir dégager comme marge afin de répondre à vos revendications » regarder quelles sont les marges de manœuvre sans revenir devant le Parlement ? (DG)

-le niveau de préparation de la DGDDI est considéré comme bien supérieur à d'autres administrations

-point commun entre le PAS et le Brexit, on n'a pas le droit de se loupier, je n'ai pas droit à l'erreur, le brexit ce n'est pas encore fait

on n'est pas fermé « faire ce qui est le plus utile et le plus juste » selon le DG

Anticiper l'évaluation de la fraude à la veille du Brexit

Concernant les ressources budgétaires, nous insistons sur les montants recouvrés ou dégagés dans la lutte contre la fraude et la particulière frustration des agents des douanes en la matière. Une redistribution est possible par les économies réalisées sur ce sujet, afin de renforcer la notion de consentement à l'impôt et atténuer le sentiment d'injustice fiscale.

Le DG partage l'analyse mais appelle à avoir une appréciation réaliste des chiffres estimés de la fraude qu'ils trouvent systématiquement corrélés avec le déficit budgétaire.

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com



Vers une frontière intelligente ?

La France a des missions vis à vis de l'Europe dont elle redevable. Le trafic est passé de 1 million à 4 millions par an depuis l'ouverture depuis 20 ans.

La frontière intelligente a été conçue pour fonctionner quel que soit le processus douanier utilisé : transit, import, export. Elle repose sur les principes suivants :

- les déclarations anticipées, quel que soit le régime utilisé douaniers
- les déclarations sont identifiées par un code barre que le chauffeur doit détenir
- l'ensemble des déclarations correspondant au contenu d'un camion et « appairé » avec la plaque d'immatriculation du camion à l'arrivée (ou avant) sur l'infrastructure

La création d'un code barre sur une déclaration en Douane doit permettre d'associer l'information du lecteur de plaque avec l'info scannée douanière

Le mariage se fera au moment du ticketing (au moment du passage paiement)

Le contrôle dématérialisé devra se faire dans un temps limité (45 minutes environ) temps nécessaire pour la traversée entre les deux pays pour prendre la décision d'un contrôle.

Déclenchement du plan gouvernemental Brexit

précision création de service dans quelle résidence ? Création d'un groupe motard à Boulogne/mer ? Contrôle marchandise ? Quid d'une hypothèse du recrutement de 900 agents ?

DG a travaillé sur tous les scénarios (les consignes étaient de ne pas les afficher) comment accélérer le tempo jusqu'en 2020 ?

La Direction générale s'est appuyée sur des opérateurs privés pour tenir l'**objectif de la fluidité des échanges** (travailler avec les opérateurs et pas pour « le compte de »)

la problématique du bureau de Calais

Outre le fait qu'il n'y a pas de bureau, les Os ont interrogé sur le rythme de travail des agents des opérations commerciales ainsi que le régime indemnitaire des agents op co qui travailleront dans ce bureau en H24.

Aucun avantage pour les agents affectés et que des inconvénients par rapport au régime surveillance

Etre agents op co à Calais et Dunkerque cela a la goût de la surv, cela ressemble à la surv mais ce n'est pas de la surv !!

L'UNSA Douane interpelle la DG car les agents OP CO n'ont pas de bonification par rapport aux agents surv pour le travail de nuit

la DG nous explique que le régime indemnitaire de ce bureau est organisé autour d'une cote de service avec un régime indemnitaire de 4,85€ de 20H à 6H.

Pour l'UNSA les agents op co auront des conditions de travail dégradées par rapport à leurs collègues surv. de plus cela ne rendra pas cette résidence attractive et n'évitera pas le turn over.

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com



Vu la complexité du dossier, les OS ont demandé une prolongation du CT afin d'étudier rapidement le sujet en profondeur. Une convocation rapide a été demandée.

De nombreuses questions restent sans réponse :

- quels impacts sur les services d'aide aux utilisateurs ?

-Il y existe également des incertitudes sur l'allègement des contrôles des ressortissants britanniques au niveau des PPF.

Traitement des ressortissants britanniques (compostage des passeports ? , vérification des sommes d'argent.. il y a des discussions au niveau du Ministère de l'intérieur

- quand les directeurs vont ils solliciter les Préfets pour obtenir des logements supplémentaires

-incertitude sur l'investissement immobilier avec la création des bureaux co à Calais et Dunkerque non réalisé à ce jour

-incertitude sur la mise en œuvre du tableau d'avancement des mutations (300 contrôleurs co et su + 70 agents paris spé co et su)

-Le débat sur les PAE 2019 n'a pas du tout été abordé

-redéfinir les modalités d'interventions côté anglais

1^{er} zone d'impact / calaisis

2 / PPF maritime (dieppe , roscoff, st malo, wistreham..)

la problématique des PPF se retrouve dans les aéroports (ouest, occitanie, auvergne, rhone alpes..)

problématique ferroviaire: eurostar à gare du Nord, Lille europe, bourg st maurice, moutiers marne la vallée chessy desservi directement depuis Londres.

le format des infrastructures à Eurostar sont sous dimensionnées pour le contrôle et la détaxe

plusieurs sites annexes douaniers vont être impactés

une difficulté de temporisation des différents flux (marchandises et voyageurs)

Il n'y a pas de visibilité

concernant le fret :

les zones ne sont pas adaptées (problématique douanière et vétérinaire)

il y aura une nouvelle structure Lille ferroviaire BSE crée avec un BOP dérogatoire



En conclusion :

Avec le Brexit il y a l'intérêt supérieur de la nation de fait l'administration s'affranchit des règles institutionnelles de mise en place de modification ainsi que les mises en œuvre des règles de travail !!

passage en CTSD avec passage et ensuite en CHSCT !!

l'UNSA dénonce ces différents passage en force du à l'urgence les textes juridiques et les modalités de mises en œuvre des règles élémentaires institutionnelles ne sont pas respectées

En matière de LCF , les enjeux PIF TVA extra communautaire et fraude associée, il faudra déceler les opportunités descelllement précoce grâce au data mining (plusieurs postes prévus au SARC) sans oublié les conséquences de l'augmentation des contentieux traités par les antennes SNDJ.

Les représentants UNSA DOUANES

Vincent THOMAZO – Jean-Marie FAVRE – Malko HIBON – Henri MEZY

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com

